

Postulat Jean Tschopp et consorts – Bas les armes !

Texte déposé

En une année, les permis d'armes délivrés dans le canton de Vaud, principalement pour des pistolets et revolvers, ont augmenté de 18,8 %, en passant de 2'354 en 2014 à 2'796 en 2015. Ce nombre est le plus élevé depuis quatre ans. Il correspond à l'augmentation moyenne de 20 % observée en 2015 en moyenne nationale. A ce jour, le registre cantonal des armes en décompte 87'028. Aujourd'hui, 4 % des Vaudois possèdent une arme, chiffre sans doute inférieur à la réalité puisque toutes les armes ne sont pas enregistrées.¹

Selon les premiers éléments d'explication, la plus grande partie de cette hausse sensible de permis délivrés concerne des particuliers soucieux de leur sécurité personnelle et de celle de leur famille en lien avec la hausse des attentats terroristes, ou souhaitant se protéger en cas de cambriolage.²

N'ayant plus suffisamment confiance dans les forces de police, une partie de la population aspire à assurer elle-même sa propre protection. Pourtant, en Suisse, en cas d'agression ou de cambriolage, les règles sur la légitime défense ou l'état de nécessité sont strictes et doivent conduire la victime à faire appel en premier lieu aux forces de police.³

Par ailleurs, le 2 janvier 2016, le tir d'un avocat célèbre, victime d'un AVC, en direction de son aide-soignante, a interpellé beaucoup d'observateurs ne comprenant pas qu'un patient privé de tout ou partie de sa capacité de discernement, soit autorisé à porter une ou plusieurs armes à feu sans que l'équipe médicale puisse apparemment l'en empêcher.

Selon une étude internationale, de 2012, la Suisse se positionnait comme le 3^e pays au monde avec la plus forte proportion de propriétaires d'armes à feu et le 2^e pays développé avec le plus d'homicides par armes à feu.⁴ Nous savons donc qu'il existe un lien étroit entre le nombre d'armes à feu en circulation et le nombre d'homicides.

Les Etats qui se sont engagés sur la voie d'une politique active de désarmement de leur population civile ont pu, en peu de temps, réduire sensiblement et durablement le nombre d'homicides et d'accidents. A titre d'exemple, l'Australie, en 1996, à la suite d'une tuerie provoquant la mort de 35 personnes, a entrepris une politique particulièrement offensive portant sur le rachat des armes en circulation, sur un contrôle plus strict des transactions et sur la restriction des motifs de possession d'armes. En dix ans, ce programme a permis le rachat de 600'000 armes, soit 1/5^e des armes en circulation entraînant une diminution du nombre d'homicides et de suicides par armes à feu de l'ordre de 60 %.

En 2013, une telle opération de rachat des armes, par ailleurs prônée notamment par le criminologue Martin Killias, avait été brièvement envisagée. En définitive, l'opération Vercingétorix a pourtant été lancée sans incitation de ce type. D'abord conçue comme une collecte mensuelle des armes privées et démilitarisées, en 2015, Vercingétorix se limitait à cinq demi-journées de collecte annuelle, dans cinq emplacements à travers le canton.⁵

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat affichait sa détermination à lutter contre l'augmentation des violences et pour le renforcement de la sécurité.⁶ La recrudescence des armes délivrées et du nombre d'armes en circulation, à son niveau le plus élevé depuis 2011, incitent à

¹ Police cantonale, Communiqué de presse, 29 janvier 2016.

² *Tages Anzeiger*, *Schütze sich, wer kann*, 21 janvier 2016.

³ Articles 15-18 du Code Pénal.

⁴ *The Guardian*, *Gun homicides and gun ownership listed by countries*, 22 juillet 2012 (chiffres tirés de l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue).

⁵ *Bureau d'information et de communication du canton de Vaud*, La collecte d'armes prolongée en 2015, 18 mars 2015.

⁶ Programme de législature du Conseil d'Etat 2012-2017, 12 octobre 2012, mesure 1.2.

s'inspirer des programmes de désarmement de la population ayant fait leurs preuves dans d'autres Etats et à tout mettre en œuvre pour infléchir cette hausse.

Par conséquent, les député-e-s soussigné-e-s prient le Conseil d'Etat d'étudier toutes les mesures susceptibles de réduire sensiblement et durablement le nombre d'armes en circulation et leurs détenteurs et en particulier :

1. le lancement d'une vaste campagne d'information et de prévention destinée à inciter les détenteurs de tous types d'armes à feu à les restituer et à dissuader tout requérant potentiel de s'en procurer ;
2. la mise en place d'un système de rachat d'armes par l'Etat de Vaud auprès de leurs détenteurs ;
3. l'obligation de restitution pour tous les patients ou résidents dans des établissements de soins, ainsi que pour les patients sous suivi psychiatrique et pour les personnes sous curatelle privées de discernement.

Nous demandons le renvoi du présent postulat à une commission.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jean Tschopp
et 40 cosignataires*

Développement

M. Jean Tschopp (SOC) : — Huitante-sept mille vingt-huit : c'est le nombre des armes répertoriées au registre cantonal, en 2015. Et encore, ce nombre est nettement inférieur à la réalité, puisque l'on sait que de nombreuses armes ne sont pas enregistrées ! Ces chiffres placent la Suisse au triste rang de troisième pays du monde ayant la plus forte proportion d'armes à feu et de deuxième pays développé comptant le plus d'homicides.

Une fois la polémique écartée quant à l'erreur de la Police cantonale sur l'augmentation du nombre de permis de port d'armes octroyés, il n'en demeure pas moins que l'augmentation enregistrée en 2015 s'élève à 18,8 % ! Le nombre des armes en circulation a atteint son niveau le plus élevé depuis plus de quatre ans, en 2011, soit avant l'entrée en vigueur de l'opération Vercingétorix destinée à récolter les armes civiles et les armes de service.

Toutes les études sur le sujet démontrent qu'un nombre élevé d'armes à feu en circulation a un impact direct sur le nombre des homicides. Convaincus que nous n'avons pas fatalement à constater, jour après jour, des drames relatant des meurtres ou des suicides par armes à feu, parce que nous pensons pouvoir aussi, parfois, être plus intelligents avant qu'après, nous demandons au Conseil d'Etat d'envisager la mise en œuvre de toute mesure susceptible de réduire sensiblement et durablement le nombre des armes en circulation.

A cet égard, les campagnes de prévention à mener sur toutes les précautions à prendre et sur le cadre légal s'imposant à tout détenteur d'armes à feu jouent un rôle déterminant. En Australie, la mise en place d'un système de rachat des armes par l'Etat, associé à un contrôle plus rigoureux des octrois de permis, a réduit de près de 60 % le nombre des homicides. En 2012, à la veille du lancement de l'opération Vercingétorix, une mesure de rachat des armes par l'Etat, réclamée par plusieurs criminologues, avait été envisagée, avant que Mme de Quattro, anciennement en charge de la sécurité, y renonce finalement, sans explication. Aujourd'hui, il y a lieu de remettre cette mesure sur la table, en vue de son adoption.

Reste la question des personnes en possession d'armes à feu étant sous suivi psychiatrique ou privées de leur capacité de discernement. A Genève, en début d'année, le drame impliquant un avocat célèbre souffrant d'un accident vasculaire cérébral (AVC), sous suivi médical et pourtant propriétaire de plusieurs armes à feu, a interpellé de nombreux observateurs. Il y a lieu de mettre en place un contrôle permettant de retirer les armes des personnes privées de discernement, de certaines personnes sous curatelle ou en traitement psychiatrique.

Quand un particulier n'a plus confiance qu'en lui-même pour assurer sa propre sécurité, les quelques quarante signataires du postulat et moi-même pensons que c'est, d'abord, une défaite des valeurs démocratiques et de la confiance portée à nos forces de l'ordre. Une telle situation appelle des mesures qui nous engagent. Je me réjouis d'aborder ces questions avec vous, en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.